

DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE MERVILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse — Mme CLINKEMAILLIE Colette – Monsieur TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à Mme CLINKEMAILLIE Colette
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
M. TIMLELT Frédéric **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

A partir de 19h48 :

M. TREDEZ Alain **procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

PRÉAMBULE

Compte-tenu du court délai, le procès-verbal de la séance du 30 novembre dernier n'est pas finalisé. Monsieur le Maire indique qu'il sera soumis à validation lors de la première séance du conseil municipal de 2024.

1. CONSULTATION LOCALE SUR UN SUJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

La loi du 13 août 2004 a créé dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) une section nouvelle "Consultation des électeurs" (art. L1112-15 et suivants). Elle généralise à toutes les collectivités territoriales la possibilité de consulter leurs électeurs "sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci".

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la consultation. Depuis son élection en 2014, il s'est refusé de proposer au conseil municipal l'augmentation des impôts locaux. Depuis quelques mois, il est confronté à la recrudescence de la petite délinquance et des incivilités, notamment la nuit. La configuration actuelle du poste de police municipale ne permettant pas de prévoir durablement des rondes de nuit, il propose la question suivante aux électeurs de la commune : Accepteriez-vous une augmentation des impôts locaux pour financer la création d'une brigade de police municipale de nuit ?

Il précise que cette augmentation de la part locale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ne sera utilisée qu'à cet effet. Il rappelle qu'en 2022 la TFPB avait été augmentée de 7,1% de la part de l'Etat (Loi de finances 2022).

Comme prévu dans les textes encadrant l'organisation d'une consultation, le conseil municipal doit

a) décider ou non d'organiser cette consultation.

b) Dans l'affirmative pour la question a, arrêter le principe et les modalités d'organisation de la consultation et de convoquer les électeurs.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que le scrutin ait lieu le dimanche 11 février de 8h à 18h dans les 8 bureaux de vote de la ville. La délibération tiendra lieu de convocation des électeurs inscrits sur la liste arrêtée au 31 décembre 2023.

Un dossier d'information sera mis à disposition des électeurs de façon dématérialisée sur le site internet de la ville et à la mairie 15 jours au moins avant le jour du scrutin, soit au plus tard le vendredi 26 janvier 2024.

Monsieur le Maire indique qu'un débat sur les résultats du scrutin, aura lieu en séance, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire prévu le 22 février 2024.

Monsieur le Maire a ouvert le débat en rappelant s'être engagé à ne pas augmenter les impôts mais l'inflation, les charges de personnel et les fluides plombent le budget communal. Il indique avoir privilégié la vente de biens pour retarder l'échéance. Les charges de fonctionnement font que l'excédent fond et que la capacité d'autofinancement baisse. Il indique donc que le travail sur la baisse des dépenses est accentué et que cette augmentation ne sera réservée qu'à la création de ce nouveau service.

Pour Merville en Grand, Martine Lorphelin s'étonne que la date ait déjà été fixée puisque le Conseil municipal est censé décider. Elle s'étonne également que l'argent soit fléché car jamais une recette n'est fléchée sur un article en particulier. Elle indique qu'il n'est pas à douter que la loi de finances 2024 prévoit une nouvelle augmentation des bases.

Sur la consultation, elle déclare qu'aucun exposé des motifs n'est fait par Monsieur le Maire. Elle demande donc plus d'informations et notamment un bilan chiffré tant pour la police municipale que pour la gendarmerie. Elle souhaite également savoir si le CLSPD s'est positionné sur le sujet.

Sur la réforme du service, elle souhaite connaître le processus envisagé et s'enquiert de savoir si un changement du fonctionnement actuel a été envisagé (plannings, horaires...).

Sur l'efficacité, elle rappelle que les policiers municipaux ne sont pas Officier de police judiciaire. C'est à dire qu'ils sont tenus d'attendre l'intervention de la gendarmerie nationale (dans l'heure).

Elle expose l'état des impôts locaux et rappelle que la moitié des Mervillois sera impactée. Elle pense donc que seuls ceux qui émergent aux impôts devraient être concernés par cette consultation.

Elle finit par s'interroger s'il ne s'agit pas là d'un faux prétexte pour augmenter les impôts. « Vous ne pouvez plus tenir. Vous avez pris des engagements de tous les côtés sans jamais tenir compte des aléas ».

Elle rappelle que l'idée d'une police municipale intercommunale a été refusée en 2019 et que la sécurité est une charge régaliennne de l'Etat. En conclusion, l'avis du groupe Merville en Grand est donné : Cette consultation ne doit concerner que les personnes qui paient des impôts.

Monsieur le Maire estime que cet exposé est une méconnaissance totale de la réalité. Il explique que beaucoup de larcins ont lieu la nuit et que l'insécurité est grandissante. Que des rondes de nuits sont effectuées à sa demande par le service actuel et que la population se sent rassurée. Il indique que la brigade de Merville est intégrée au dispositif de la compagnie d'Hazebrouck avec un grand territoire à couvrir d'où les délais d'intervention parfois longs. Il explique que la police intercommunale a été balayée par un veto du président de la Communauté de Communes Flandre Lys et non pas de son fait. Il rappelle les actions menées pour les jeunes par l'espace d'animations Stéphane Hessel et pour le logement avec le CCAS.

Pour revenir à la consultation, il réaffirme que cet argent sera fléché à cet effet. Il rappelle le travail fait par le service sur les incivilités.

Martine Lorphelin réitère qu'il aurait été normal que le élu aient un bilan.

Monsieur le Maire indique que le CLSPD qui a lieu chaque année en novembre avait dû être reporté en 2024. Il indique qu'un tiers des interventions de la compagnie d'Hazebrouck concernent Merville.

Olivier Vermeersch intervient également sur le manque de données chiffrées. Il se demande s'il n'ouvre pas la boîte de Pandore et trouve que Monsieur le Maire fait moins preuve d'empressement pour l'éducation. Il demande à Monsieur le Maire s'il n'a pas peur de stigmatiser la ville.

Monsieur le Maire répond que la commune est déjà ciblée par les incivilités. Il déclare : « *Merville est déjà stigmatisée donc un peu plus ou un peu moins...* »

Alain Tredez rappelle qu'il est impossible de flécher des recettes en comptabilité publique. Il explique qu'il est bien de prendre en compte l'insécurité mais il indique que selon lui la plus grande menace pour les Mervillois n'est pas le bruit la nuit mais la dégradation des conditions de vie qui vont rendre la planète invivable. Il rappelle les travaux de la commission Développement durable et demande le calendrier des prochaines rencontres.

Au sujet des commissions, **Monsieur le Maire** répond qu'il attend des propositions concrètes sur des sujets prégnants et répète que c'est du ressort de la CCFL avec le PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire).

Martine Lorphelin relit le règlement intérieur du conseil municipal. Elle énumère les commissions qui devraient avoir lieu. Elle reproche au Maire d'avoir fait un copié-collé du modèle de l'association des Maires de France.

Marc Bezille revient sur le débat sur la consultation. Il demande à Monsieur le Maire quel sera son positionnement après les résultats de cette consultation. **Monsieur le Maire** répond qu'ils en débattront lors du ROB.

Bien qu'il ne soit pas d'accord avec le sujet, **Marc Bezille** félicite l'initiative de consulter les Mervillois.

Marine Blanquart souhaite savoir si on peut cibler les électeurs lors de la deuxième partie du vote.

Vote

- a) Le conseil municipal décide à la majorité d'organiser une consultation (**Deux voix contre Mme FLAMENT et M. TREDEZ**).
- b) **A la majorité, (Mesdames FLAMENT, PETITPRET, LORPHELIN, BLANQUART et Messieurs BEZILLE, LORIDAN, TIMLELT, TREDEZ, VERMEESCH votent contre)**, le conseil municipal :
 - arrête la question comme suit : Accepteriez-vous une augmentation des impôts locaux pour financer la création d'une brigade de police municipale de nuit ?
 - convoque les électeurs inscrits sur la liste arrêtable au 31 décembre 2023 le dimanche 11 février de 8h à 18h dans les 8 bureaux de vote de la ville ;
 - informe qu'un dossier d'information sera mis à disposition des électeurs de façon dématérialisée sur le site internet de la ville et à la mairie 15 jours au moins avant le jour du scrutin, soit au plus tard le vendredi 26 janvier 2024 ;
 - précise que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

2. MOTION DE SOUTIEN POUR LE CLASSEMENT DU COLLÈGE HENRI DUNANT ET DES ÉTABLISSEMENTS RATTACHÉS EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.

Suite aux échanges du conseil municipal du 30 novembre 2023, une motion de soutien pour le classement du collège Henri Dunant et des établissements rattachés en Réseau d'Éducation Prioritaire est proposée par huit conseillers municipaux (Marc Bezille, Laetitia Flament, Bernard Loridan, Martine Lorphelin, Sabine Petitpret, Frédéric Timlelt, Alain Tredez et Olivier Vermeesch). Monsieur le Maire en donne la lecture.

Nous, les élus du conseil municipal de Merville de la majorité et de l'opposition, soutenons les élèves, les parents d'élèves, les enseignants et toutes les parties prenantes du collège Henri Dunant de Merville pour le rattachement en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Plusieurs appels au classement en REP ont été émis par les parents d'élèves, les enseignants et des élus dès 2022. Des sollicitations auprès du DASEN n'ont pas trouvé d'issue favorable. Des enseignants ont pris la parole en clôture du conseil municipal du 9 juin 2023. Le maire de Lestrem a adressé un courrier daté du 5 avril 2023 au collectif enseignants – Parents d'élèves du collège H. Dunant et des écoles rattachées indiquant : « Je tenais à vous faire part de notre total soutien pour l'action engagée par votre collectif et ainsi répondre positivement à votre sollicitation. [...] je vous invite à faire part de ce courrier de soutien des Elus Lestrémois auprès du rectorat afin que celui-ci change de position à ce sujet. » De la même manière, le maire de Neuf Berquin a fait adopter le soutien en objet en séance du conseil municipal du 3 mai 2023. Le registre des délibérations indique : « Monsieur le maire propose de soutenir la demande du collectif pour le bien-être des enfants, des personnels du collège et des écoles et demander à l'état de leur fournir plus de moyens. » Cette délibération est adoptée à la majorité avec 1 abstention.

Le classement en REP nous apparaît légitime et nécessaire au regard des données objectives qui nous alertent. En 2021-2022, l'Indice de Positionnement Social est à 83,2. Par comparaison de proximité, celui du collège Henri Durez d'Estaires est de 93,8. Nous notons également les faibles niveaux de réussites au Diplôme National du Brevet la même année. Il est de 85% à Merville contre 96% à Estaires, avec des notes moyennes aux écrits de 8,1/20 à Merville et 10,3 à Estaires. D'autres indicateurs qui vont dans le même sens sont à disposition des élus et décideurs pour compléter leur analyse de la situation. Qui plus est, nos établissements accueillent de nombreux enfants des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (Merville dispose de 2 MECS). Les moyens déployés par ce classement conforteraient le travail des services Départementaux pour la réussite de ces jeunes généralement en forte difficulté scolaire.

Comme vous le savez, loin d'être stigmatisant, le classement en REP permettra d'offrir aux élèves et aux familles du collège de Merville, un service public de qualité aux moyens renforcés adaptés aux besoins sociaux-économiques des habitants. Loin d'être un simple label, le dispositif REP donne par exemple la possibilité d'obtenir plus de personnels afin d'améliorer le suivi des élèves, de dégager des moyens financiers plus importants et de renforcer notamment la liaison école-collège. Le REP permet également le dédoublement des classes de CP, CE1 afin de consolider les apprentissages fondamentaux. Ce dispositif est donc un atout que la loi place entre les mains de la communauté éducative toute entière.

Quels que soient les efforts accomplis par les personnels, les parents et les élèves pour gérer les profondes difficultés qui s'aggravent, la situation est devenue inacceptable. L'état doit jouer son rôle pour réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. Les moyens sont aujourd'hui insuffisants.

Pour tous ces motifs, nous demandons le vote de cette motion au conseil municipal du 30 novembre 2023 et qu'elle soit inscrite au registre des délibérations et transmise aux autorités compétentes.

Monsieur le Maire propose un texte de remplacement de la part des élus de la majorité. Il en donne la lecture.

Les minorités siégeant au conseil municipal de Merville se positionnent ce soir en faveur d'une motion de soutien pour le classement du collège Henri Dunant et des établissements rattachés en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Nous, les élus de la majorité, rappelons que nous jugeons ce classement stigmatisant pour les établissements publics mervillois et pour la commune elle-même. D'autre part, les REP ne sont plus d'actualité.

Nous rappelons que le Maire sollicite sans cesse les services de l'Etat en faveur d'un renforcement social de l'accompagnement des équipes éducatives pour aider les enfants en difficulté dans tous les établissements mervillois.

Nous rappelons que la collectivité met tout en œuvre, dans le cadre de ses compétences, pour favoriser l'ouverture d'esprit : un agent territorial spécialisé des écoles maternelles par classe, des intervenants en matière d'éducation physique, numérique, arts plastique et théâtre, la rénovation d'une école primaire, l'accès aux services culturels et sportifs,...

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées au collège Henri Dunant et notamment le manque de considération du rectorat pour les remplacements des enseignants absents de longue durée.

Ce mardi 5 décembre, le ministre de l'Éducation Nationale, Gabriel Attal, a publié une lettre aux personnels de l'éducation nationale que nous avons lue attentivement. Le ministre répète son engagement à mobiliser pour l'élévation du niveau des élèves. Il y écrit son soutien aux équipes éducatives, notamment dans leurs conditions quotidiennes d'exercice et leurs évolutions de carrière.

Gabriel Attal a dévoilé tout un arsenal de mesures visant à renforcer les savoirs fondamentaux et tenter de redresser le niveau des élèves français. Ce « choc des savoirs » est un « sursaut pour l'avenir de notre école », a assuré le ministre. Le retour de l'autorité du professeur qui pourra décider de faire redoubler. Le diplôme qui doit à nouveau valoir quelque chose. Et l'élève qui doit retrouver le goût de l'effort et de l'adversité.

Une mobilisation générale pour élever le niveau de tous les élèves est construite autour de trois axes.

PREMIER AXE : Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

DEUXIÈME AXE : Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

TROISIÈME AXE : Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

Une fois n'est pas coutume et parce que nous sommes convaincus par ces propositions qui peuvent améliorer la situation locale, nous proposons donc une motion assurant le gouvernement du soutien de la commune à ces dispositions. Nous demandons l'application rapide de ces mesures dans les établissements mervillois, en particulier la prise en considération de la situation du collège Henri Dunant avec un renforcement des effectifs de professeurs.

Olivier Vermeersch demande à Monsieur le Maire si les Réseaux d'Éducation Prioritaires existent encore ou non.

Monsieur le Maire indique que oui mais qu'ils sont voués à disparaître et que l'indice de position sociale sera l'indicateur. Les services de l'Etat prendront en considération l'IPS pour mettre les moyens.

Olivier Vermeersch pense que ce n'est pas parce que Monsieur le Maire a baissé les bras que le conseil doit le faire.

Monsieur le Maire informe le conseil de la problématique des absences non remplacées. **Julien Mouille** estime que les enseignants n'évoluent pas en même temps que la jeunesse. Il indique la charge de travail des assistants éducatifs.

Bernard Loridan s'interroge sur la disparition de nombreux dispositifs comme les classes relais, les groupes de soutien, les clubs... Il est évident que l'on manque de moyens et que le classement en REP est peut-être une solution.

Laetitia Flament précise que la demande initiale vient des professeurs qui sont fatigués.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne cesse de demander le remplacement des enseignants absents.

Vote

La motion de remplacement proposée par Monsieur le Maire est adoptée à la **majorité des votes exprimés** (19 pour, 2 abstentions : Julien MOUILLE et Marine BLANQUART, 8 contre : liste « Merville en Grand », liste « Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale », Marc BEZILLE, Olivier VERMEESCH).

3. MARCHÉ HEBDOMADAIRE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Suite à l'expérimentation de la délocalisation du marché depuis les fêtes de Pâques 2023, après considération de la pétition des riverains et commerçants de l'avenue Clemenceau et suite à la réunion de la commission Marché du 29 novembre 2023, il est proposé de modifier le règlement intérieur du marché hebdomadaire pour acter définitivement le lieu (sur la place avant) et les délocalisations temporaires (pendant la fête foraine), ainsi que les dispositions relatives à l'enlèvement des déchets (désormais plus possible). Le projet de règlement a été joint à la convocation.

19h48 : Alain Tredez part et donne procuration à Laetitia Flament

Monsieur le Maire expose les demandes des riverains de l'avenue Clemenceau, notamment les commerçants dont le chiffre d'affaires a fortement été impacté par ce déplacement.

Martine LORPHELIN précise que la compétence « marché » est de la compétence du conseil municipal. Elle souhaite le retour réel du sondage.

Laetitia FLAMENT souhaite un retour de l'enquête suivant l'expérimentation, qu'il soit positif ou négatif.

Le nouveau règlement a été adopté à l'**unanimité**.

4. QUESTIONS DIVERSES

Olivier Vermeersch souhaite avoir la position officielle de Monsieur le Maire sur la fin des commissions.

Monsieur le Maire rappelle que la commission Développement Durable n'a produit qu'une liste à la Prévert. Il propose que des projets soient travaillés et que des financements soient recherchés. Il indique que les commissions peuvent se réunir.

Marine Blanquart demande si la commission pourra faire des propositions au conseil municipal.

Martine Lorphelin rappelle que les commissions municipales ne sont pas facultatives.

Laetitia Flament informe que le code du travail français ne prévoit pas que les salariés puissent acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie qui n'est pas d'origine professionnelle. Toutefois, la cour de cassation a confirmé que cela est désormais possible conformément aux directives de l'union européenne. Donc à partir du 13 septembre, toutes les personnes qui travaillaient chez vous et qui sont en arrêt pour diverses raisons ont droit de réclamer l'acquisition de congés payés.

Fait à Merville, le 1^{er} mars 2024

La secrétaire de séance
Sandra PLE



Le Maire,
Joël DUYCK



